La Révolution française
Cahiers de l'Institut d'histoire de la Révolution française
Les massacres aux temps des Révolutions | 2011

Massacres, tueries, exécutions et meurtres de masse pendant la Révolution, quelles grilles d'analyse ?

Jean-Clément Martin

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/lrf/201
DOI : 10.4000/lrf.201
ISSN : 2105-2557

Éditeur
IHMC - Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066)

Référence électronique
Jean-Clément Martin, « Massacres, tueries, exécutions et meurtres de masse pendant la Révolution, quelles grilles d'analyse ? », *La Révolution française* [En ligne], Les massacres aux temps des Révolutions, mis en ligne le 15 février 2011, consulté le 27 août 2022. URL : http://journals.openedition.org/lrf/201 ; DOI : https://doi.org/10.4000/lrf.201

Ce document a été généré automatiquement le 27 août 2022.

Tous droits réservés

Massacres, tueries, exécutions et meurtres de masse pendant la Révolution, quelles grilles d'analyse ?

Jean-Clément Martin

1 Dans le cadre de cette journée consacrée par l'IHRF aux violences extrêmes dans le temps des Révolutions du XVIIIe siècle, cette communication s'intéresse aux modes de dénomination des événements et à ce qu'elles comportent comme jugements implicites sur cet épisode historique. Un exemple suffit : faut-il parler de la mort, de l'exécution, du meurtre ou de l'assassinat de Louis XVI ? Le choix implique à l'évidence une certaine compréhension de la Révolution dans l'histoire de France, voire de l'Histoire elle-même. La question s'est posée pour les contemporains de l'événement et continue à se poser avec la même acuité, même si les habitudes historiographiques en ont atténué les aspérités. Les faire resurgir, s'obliger à ne pas accepter « naturellement » ce que nous ne savons plus comment considérer parce que les trames ordinairement acceptées ont cessé d'être efficaces, est l'objectif de ce texte, volontairement bref, étape parmi d'autres dans une réflexion de longue haleine, procédant par avancées successives[1].

La Révolution française est-elle « originale » ?

2 Un des éléments de la question est de savoir en quoi la Révolution française représente un tournant dans l'histoire de l'humanité face à la violence. Innove-t-elle par la politisation des meurtres, par leur importance ou par la légitimation donnée aux règlements de compte, ou encore par la publicité qui leur a été donnée en vue de refonder la société ? Faut-il parler des violences révolutionnaires ou de la violence de la période révolutionnaire, sans poser à l'avance l'inclusion des unes dans les autres ? Le point de vue que j'ai adopté dans les livres de 2006 ou de 2010 a été d'inscrire ce qui advient entre 1788-1789 et 1799 dans la longue histoire des violences et de la « terreur »

pour montrer comment la lecture donnée par une partie des contemporains, les révolutionnaires hostiles à Robespierre rejoignant là dessus les contre-révolutionnaires, caractérise les années 1792-1794 avec une telle habileté que la mémoire nationale se referme sur cette interprétation, créant une sorte d'enkystement autour duquel la société française se recompose pendant les deux siècles qui suivent. Les violences de la même époque qui n'entrent pas dans ce cadre sont régulièrement marginalisées voire négligées.

3 C'est toujours vrai des guerres, répressions, crimes qui ravagèrent les colonies françaises des Antilles, pour lesquelles l'historiographie demeure toujours embarrassée malgré les travaux qui se multiplient et renouvellent la question[2]. La remise en cause de l'exceptionnalité de la « terreur » est rarement envisagée malgré les pratiques répressives des années 1796-1799, que ce soit dans le sud de la France et en Italie[3]. Plus généralement, les violences faites aux femmes restent largement méconnues, faute d'attention réelle de la plupart des historiens mais également faute de sources, le mutisme ayant prévalu même pendant la période révolutionnaire. Il faut ainsi faire un effort pour comparer la violence de la période avec celle qui avait cours auparavant, ne serait-ce que pour rappeler qu'en France, avant 1789, les peines infamantes et cruelles faisaient partie de l'arsenal juridique légal, aboli par la Révolution, alors qu'elles sont demeurées d'usage courant dans d'autres pays, comme l'Angleterre, terre de la monarchie libérale et de la tolérance. Une des conséquences immédiates de cette situation fait que la répression du soulèvement irlandais de 1798 n'a intéressé, de tout temps, que la mémoire irlandaise, alors que ses modalités n'ont guère été différentes de ce qui s'était passé en Vendée entre 1793 et 1796. Cet aveuglement fait que les violences commises au même moment par les révolutionnaires américains envers les Indiens notamment ou envers les Noirs, sont gommées dans l'historiographie comme elles avaient été acceptées par les contemporains, que le déchaînement de violence qui survient à Saint-Domingue à partir de 1790 jusqu'en 1804 demeure un épisode considéré comme « local »...

4 Le traitement des violences des siècles suivants est très irrégulier, alors que leur ampleur a été encore plus démesurée, que ce soit pendant les guerres napoléoniennes, avec les dévastations commises dans les péninsules ibérique ou italienne entre 1795 et 1815, les conquêtes coloniales (notamment lors de la conquête de l'Algérie par la France), voire la première guerre mondiale considérée parfois comme l'une des conséquences ultimes du processus de « brutalisation » et de nationalisation que la Révolution aurait enclenché[4]. Le silence sur les brutalités ordinaires de la colonisation en Asie et en Afrique est si épais qu'il ne permet pas de voir que ces expériences furent des laboratoires préludant aux abominations de la première et de la deuxième guerre mondiale[5]. Plutôt que d'aller scruter inlassablement, et inutilement, dans le maigre attirail politique légué par la Révolution « radicale » pour expliquer la faillite de la démocratie et la profondeur de la guerre de 1914-1918, il est autrement plus judicieux de voir comment la violence européenne a été exportée hors des frontières pendant près d'un siècle, accoutumant des groupes entiers à des exactions sans freins.

5 L'originalité résiderait cependant non dans la violence mais dans la Révolution française considérée comme une période exceptionnelle dans une perspective proprement philosophique, excédant les cadres ordinaires de l'histoire. La violence est chargée de symbolisme, interprétée comme la punition d'une tentation prométhéenne ou comme le prix à payer pour faire advenir un monde nouveau. Dans tous les cas, c'est

la rupture révolutionnaire qui donne son sens à la violence. Disons simplement que c'est précisément contre ce genre de vision méta-historique que je me suis situé en permanence, considérant que « la Révolution » n'était pas une épiphanie échappant aux lois ordinaires de l'histoire-vécue ou de l'Histoire-récit. Je ne méconnais pas que cette position n'est pas partagée par beaucoup qui, à droite ou à gauche, sont assurés que violences et révolution ont partie liée.

L'actualité polémique de la violence révolutionnaire

6 Il est inutile, et impossible, de citer la litanie des événements violents survenue pendant la période révolutionnaire qui l'identifient, posant de façon brutale la question de la dénomination. Dans ce début de XXIe siècle, la querelle du « génocide vendéen » que l'on aurait pu croire close depuis 20 ans, se ranime du fait des initiatives de quelques députés, dont Lionnel Luca, souhaitant que les Chambres en reconnaissent l'existence[6]. La découverte, fortuite, de charniers laissés par la bataille du Mans de décembre 1793 relance la polémique et suscite des pleines pages dans les journaux régionaux, ainsi que des émissions à France-Culture. Que faire des restes ainsi dégagés ? Une rumeur a assuré que le maire du Mans souhaitait les faire parvenir en Vendée (départementale !), accréditant ainsi d'une façon paradoxale les prétentions de Philippe de Villiers à représenter l'identité vendéenne à lui seul. N'y aurait-il que des « victimes » et des « bourreaux » dans la Révolution française ? Dans ces temps de refonte brutale des programmes scolaires, de telles initiatives ne sont pas anodines, renforçant les idées reçues et cristallisant les opinions, alors que les incertitudes demeurent sur les faits eux-mêmes et surtout sur les dénominations.

7 Pour rester provisoirement dans les guerres de l'Ouest, le massacre des Lucs-sur-Boulogne, le 28 février 1794, pose toujours question, puisque l'historiographie blanche le prend comme exemple de la barbarie des colonnes infernales, alors que les listes de victimes qui lui sont rapportées correspondent plutôt à l'ensemble des tués pendant les années révolutionnaires, incluant même deux Bleus tués par les « vendéens ». Cela ne remet pas en cause les exécutions sommaires des armées dirigées par Turreau, mais souligne la complexité des événements et de leurs mémoires[7]. Semblables questions se posent toujours autour des fusillés de Quiberon, de juillet 1795, qui furent plus les victimes des luttes internes entre révolutionnaires que de la Révolution en son essence. La focalisation de l'historiographie sur ces cas importants, mais exceptionnels, crée ainsi des distorsions de lecture qui rejettent dans l'ombre d'autres phénomènes violents considérés *a priori* comme de moindre importance.

L'hésitation des désignations

8 En 1790, les trois jours de guerre civile qui sévissent à Nîmes et qui se concluent par plus de 300 morts, sont compris comme la « bagarre de Nîmes », fait local, quasiment ordinaire dans un sud-est au tempérament bouillant, sans lien avec les antagonismes protestants-catholiques qui sont pourtant au cœur des antagonismes des Français de l'époque. La bataille de Montrejeau et les affrontements qui eurent lieu en 1799 autour de Toulouse laissèrent derrière eux autour de 5 000 tués : ils sont toujours considérés pourtant comme des événements quasi régionaux, alors qu'ils relèvent de la dernière grande offensive européenne de la Contre-Révolution contre le Directoire. S'il est vrai

que l'historiographie républicaine du XIXe siècle avait tout intérêt à faire oublier ce fossé toujours présent, la pratique demeure. Si l'on veut bien abandonner les cadres chronologiques consacrés et remonter encore le temps, les 150 personnes tuées (chiffre minimal) en avril 1789 à l'occasion des émeutes des faubourgs contre les manufacturiers Henriot et Réveillon ne sont jamais intégrées dans l'histoire de la Révolution, alors que, trois mois plus tard, la prise de la Bastille fit à peu près autant de morts. Le fait est constant depuis 1792, lorsque le pasteur Rabaut Saint-Etienne écrivit une des premières histoires de la Révolution. Il se garda bien de parler de ces affrontements, jugés par lui comme une simple émeute de populations marginales. Avant les distinctions de Michelet, Rabaut n'avait pas vu « le peuple » à l'œuvre, mais « la populace ». Cent cinquante ans plus tard, Georges Lefebvre parlant de la « grande peur » n'inclut pas dans son propos les émotions ouvrières urbaines qui l'auraient obligé à compliquer son propos. Celles-ci sont manifestement décalées par rapport à la leçon qu'il entend donner, le « peuple » en marche est celui des campagnes, les sans-culottes doivent attendre leur tour pour monter sur la scène historique.

9 Tout cela conduit à l'emploi de multiples désignations, « bataille de ... », « bagarre de... », « journées du ... », à côté de locutions qui semblent verrouillées par l'usage « massacres de septembre » (renvoyant aux tueries des premiers jours de septembre 1792) ou « noyades de Nantes » (pour dénoncer les actes commis sous la responsabilité de Carrier, occultant de facto les noyades de Bourgneuf, de Saumur, etc.). Il convient de comprendre que de telles pratiques ne sont pas réservées à notre pays. L'historiographie suisse accordant un écho considérable au « massacre de Nidwald » de 1799, malgré le bilan (relativement) limité des victimes à la suite de la répression exercée occasionnellement par les troupes françaises contre ce village rangé du côté contre-révolutionnaire. Les atrocités françaises ont été longtemps détaillées par les historiens belges ou néerlandais. L'écriture de l'histoire souffre d'autant plus de ce genre d'hésitations que les évolutions n'ont pas manqué d'infléchir la signification des faits. Ainsi, la « journée du 10 août » (1792) qui voit la prise du château des Tuileries et la chute de la monarchie a été appelée en 1792 : « massacre de la Saint-Laurent », moins pour rappeler le saint censé être commémoré ce jour là que pour mettre l'événement en balance avec le « massacre de la Saint-Barthelémy » qui, le 24 août 1572, avait vu les catholiques tuer les protestants dans le royaume. L'histoire se boucle sur elle-même.

10 Cette recherche de sens a été commune à l'époque, elle s'est exprimée par les innombrables écrits, mémoires et récits qui ont rendu compte des événements dont la brutalité saisissait tous les contemporains, Français ou étrangers. Au-delà du désarroi compréhensible, la propagande contre-révolutionnaire ou simplement « factionnelle » s'est emparée des actes violents pour leur donner des significations politiques précises. Il suffit de souligner que la Contre-Révolution organisée a insisté d'autant plus sur la violence irrésistible de la Révolution qu'elle s'est révélée incapable de prendre le pouvoir même quand, en 1795, la majorité des électeurs s'était prononcée en faveur de ses partisans, et que, en 1794, les « thermidoriens » se sont employés à inventer « le régime de la Terreur » pour pouvoir asseoir leur pouvoir en ayant fait disparaître Robespierre et ses amis. Toute la conscience historique de notre pays s'est forgée à partir de ces inventions que l'historiographie a reprises à son compte pour de multiples raisons. Revenir aux « faits » attestés oblige à casser ces discours, le meilleur exemple étant celui de la « mise de la Terreur à l'ordre du jour »[8] pour réintroduire une lecture de la continuité historique non polémique.

La recherche de modèles

11 De ce point de vue l'effort de conceptualisation mis en place par Jacques Sémelin pour parler des actes violents est applicable à ce qui s'est passé entre 1789-1799. En utilisant la notion de « massacre », il semble possible de décrire et d'analyser nombre de faits de violences survenus pendant la période, en se dégageant des présupposés issus des idéologies, des habitudes de qualification, autant que des catégories venues du droit. En allant plus loin, en repérant ainsi les mécanismes de « massacre » sous les « émeutes », les « guerres » ou les « exécutions » par exemple, se dégage une nouvelle signification de la période. Un souci proche nous avait conduit à introduire la notion de « guerre civile » pour comprendre ce qui se joue dans ce type de processus et pour apprécier ce que cela apprenait de la Révolution française vue par ce prisme.

12 Si cette approche a du sens, elle permet d'apprécier la « modernité » politique de ce genre d'actes, d'en apprécier la novation par rapport aux longues traditions de massacres d'État ou de groupes. En les intégrant dans les analyses de Françoise Héritier ou de David El Kenz, par exemple, les spécificités de la période révolutionnaire sont identifiables dans une histoire mondiale des massacres[9]. L'objectif, ici, comme dans d'autres approches publiées ailleurs est de proposer des principes d'écriture de l'histoire qui ne soient pas assujettis aux phénomènes de sidération vis-à-vis de la violence ou aux manipulations liées aux idéologies dominantes. L'époque révolutionnaire est évidemment essentielle dans une telle démarche, elle est aussi le prétexte à une entreprise qui excède ses limites chronologiques autant que son intérêt propre.

13 L'appréciation des faits se réalisant ainsi entre les enjeux de l'histoire immédiate et ceux de la mémoire longue, requérir un terme commun pour recouvrir tout ce qui s'est passé semble indispensable. L'exemple à suivre serait alors celui de Raul Hillberg parlant des « exécutions » plutôt que des meurtres et établissant les modalités incluant à côté des exécutants tous ceux qui, spectateurs plus ou moins passifs, les rendirent possibles en les légitimant. Dans cette optique, le « massacre » ne met pas en scène « une victime » et « un exécuteur » (*perpetrator)* mais s'insère dans une histoire souvent longue de relations compliquées, débouchant sur un acte violent devant un public[10]. La soudaineté de tel épisode marquant, prenons par exemple le massacre des Juifs de Jabowice, perd tout son mystère pour se donner à comprendre dans la suite des tensions souterraines qui clivaient la ville et qui sont brutalement révélées à l'occasion de l'avance des troupes allemandes[11]. La nécessité de la description du fait violent, aussi abominable qu'elle soit, quand elle est respectée interdit les dérives de l'imaginaire ou de l'interprétation, quitte à reconnaître des responsabilités inattendues. Dans le cas de Jabowice, l'étude de J. Gross a choqué parce qu'elle mettait en lumière les causes « ordinaires » d'un massacre antisémite commis par la partie polonaise de la ville à l'encontre de la partie juive, alors que tous étaient censés vivre en bonne entente jusque là. Le massacre commis de surcroît avant l'arrivée des troupes allemandes par des individus ultérieurement passés pour certains dans le camp soviétique interdit radicalement d'imputer ces actes au nazisme ou à ses suppôts.

Le rapport à l'État

14 Dans cette optique, les massacres ne sont ni une fatalité ni une bizarrerie ; incitant à récuser alors toutes les formules comme celles qui veulent que « Saturne dévore ses enfants », ou la phrase du député Basire, « une révolution est toujours une chose hideuse dans ses détails. C'est dans son ensemble que l'homme d'État doit l'envisager »[12]. Cette position que l'on pourrait résumer plus prosaïquement en concluant qu'on ne fait d'omelette sans casser des œufs est historiquement inacceptable, ayant justifié toutes les idéologies possibles. Reste que ce qui est postulé d'emblée est que la violence de la Révolution est une « violence d'État » dont l'existence même est considérée comme un « mystère » dans la mesure où elle a été acceptée par les élites[13]. Penser que la violence de la Révolution doit être comprise parmi les violences de la période ouvre d'autres voies.

15 Dans cette perspective en effet, la période révolutionnaire peut être comprise, à partir de 1787-1788 et jusqu'en 1794-1795, comme un moment pendant lequel la violence politique cesse précisément d'être le monopole légitime de l'État, lui permettant de se décliner selon quatre modalités :

- les violences commises au nom de l'État, dans la suite de la justice prévôtale jugeant et punissant dans l'urgence dès 1788 et se prolongeant par les exécutions rapides des « ennemis du peuple » ;
- les violences organisées par des groupes agissant au nom d'une justice proclamée, dont l'exemple pourrait être les massacres de septembre ;
- les violences liées à « l'effervescence » du politique, dont les illustrations seraient soit la prise de la Bastille, ou les journées d'octobre 1789, pendant lesquelles les rites les plus traditionnels et les vengeances entre individus et groupes sociaux s'expriment ;
- enfin les massacres liés au « vide de l'État », violences exercées par des groupes en concurrence politique surenchérissant dans la radicalité, dont l'exemple le plus marqué serait la « guerre de Vendée ». Passé 1795 et l'acmé de la violence de « la terreur blanche » combinant de facto les 4 modalités évoquées, la violence politique est à nouveau contrôlée étroitement par l'État, réintroduisant des pratiques d'état de siège et de répression militaire, amorçant la voie vers l'État impérial. Dès 1793, les dimensions les plus traditionnelles de la violence « agonale », mettant aux prises bourreaux et victimes dans un duel rituel, ont été insupportables pour les élites qui ont tout fait pour éviter le retour des scènes de septembre 1792[14]. La dimension politique va s'imposer sur les vengeances « tripales » courantes dans l'Ouest en 1793, puis dans la vallée du Rhône en 1795.

16 Aucun « mystère » n'est à invoquer pour expliquer comment ces manifestations violentes ont eu lieu pendant ces années marquées par la perte de la légitimité du pouvoir central et l'affrontement entre des prétentions souveraines de ceux qui parlaient au nom de la Révolution ou de la Contre-Révolution. Relevons que ces termes ne possèdent que des contours imprécis et sont parfaitement interchangeables. L'exemple est donné par Robespierre qui, comme pratiquement tous les meneurs de la période, meurt accusé de menées contre-révolutionnaires. Cette confusion des légitimités a été provoquée par la mutation du rôle de l'État face à la société, amorcée depuis les années 1770 par la monarchie « absolue » prenant de plus en plus le contrôle des relations sociales. La Révolution est à cet égard, dans une perspective tocquevillienne, la suite de la centralisation et de l'étatisation de la nation. Mais la longue durée a rencontré brutalement les ruptures évenementielles entraînées par le

jeu des personnalités sur fond de remise en cause des repères mentaux et esthétiques. La conjonction particulière de la France a été responsable du résultat, bien éloigné dans ces répercussions de ce qui est advenu dans les autres pays, pourtant tous traversés au même moment par les mêmes tentations et par les mêmes tensions.

L'accélération de la guerre

17 Une des raisons de l'exceptionnalité française serait à chercher dans les conséquences entraînées par la guerre, qu'elle soit civile ou « classique », qui devient une des modalités mêmes de la conduite politique de la période à partir de 1789.

18 L'incapacité à accepter les conflits politiques est une caractéristiques des événements français, inaugurée par le départ au lendemain même du 14 juillet 1789 des principaux opposants au déroulement des événements, notamment le comte d'Artois, frère du roi, et le prince de Condé. Ils quittent la France pour préparer leur retour à la tête d'armées qui auraient eu la mission de rétablir l'ordre troublé, à leurs yeux, dès 1787, novation que 1789 a consacrée. La guerre civile commence de fait dès 1791 dans les villes et les villages à l'occasion du serment exigé des prêtres ; elle s'installe comme guerre civile internationale en avril 1792 lorsque la France, au nom de l'idéal révolutionnaire, entre en conflit avec les « tyrans » et les « châteaux ». Même sans vouloir entreprendre une lecture téléologique des faits, la « guerre totale » devient une réalité, puisque les distinctions entre civils et militaires disparaissent de facto, que l'objectif est de vaincre pour éviter l'anéantissement et qu'aucun compromis ne semble possible[15]. Plutôt que de vouloir appréhender la conduite du pays en invoquant les théories rousseauistes ou les dérives philosophiques, il semble plus réaliste de comprendre comme une politique d'état de siège, les années terribles, 1792-1794, pendant lesquelles la France se bat seule contre toute l'Europe et mobilise autour de 600 000-700 000 hommes. La victoire des armées à partir de juin 1794 permet d'assouplir la politique gouvernementale, mais le choc introduit provoque une « réaction » qui entraîne une remise en cause de l'orientation passée et la condamnation de la violence passée dénoncée comme « la Terreur », y compris par ceux qui l'inventèrent et l'appliquèrent. Que le pays tout entier se soit engagé alors dans une sorte de catharsis purificateur extrêmement violent jugeant les « terroristes » et les vouant à la malédiction de toute éternité doit être considéré comme une réaction coutumière à tous les pays libérés d'un seul coup d'une pression intolérable. La lecture politique imposée au pays a altéré les jugements, façonné les mémoires, fabriqué un discours national dont l'efficace est toujours prévalent au XXIe siècle. Là encore, inutile de chercher un quelconque « mystère » français quand des routines peuvent être constatées ailleurs. La Révolution n'est pas différente en cela de la guerre d'Algérie des années 1955-1962 et des pratiques de terreur qui ont été mises en place par les militaires, soutenues par les civils et couvertes par les autorités de l'État.

19 En couplant cette modernité de la guerre avec la permanence des violences rituelles, la « barbarie » française trouve une explication mécanique. Plusieurs illustrations peuvent être données. La présence de témoins (*bystanders)* dans les massacres est une habitude relevée ailleurs lorsque les exécuteurs (*perpetrators)* trouvent ainsi la légitimation de leurs actes[16]. La part prise par les enfants dans les mises à mort ou plus encore dans la déshumanisation des cadavres est attestée dans les explosions de vengeance, autant que la circulation de parties du corps parmi les spectateurs, certains

les gardant en reliques. La conservation de têtes coupées par les *marines* pendant la guerre du Viêt-Nam mérite d'être citée pour insister sur les longues durées de ce genre de pratiques. Le besoin des groupes violents de mettre en avant des « porte-parole » font écho au rôle des chamanes des sociétés traditionnelles[17].

20 Au lieu de s'étonner de la permanence de traits repérables dans tous les conflits de grande violence interpersonnelle, il conviendrait plutôt de comprendre que l'originalité de la France révolutionnaire aura été de « camoufler » ces actes sous les besoins de la guerre par le langage du politique. Cette politisation de la guerre, que les observateurs relèvent aujourd'hui[18], a été constante entre 1789 et 1794-1795. Après ces dates, la guerre redevient une affaire des militaires qui se différencient des « pékins » ; ainsi quand pendant la guerre de 1870, les villageois d'Hautefeuille tuent un jeune noble en l'accusant de trahison, ils ne bénéficient d'aucune indulgence au titre de leur patriotisme[19]. La justice de l'État châtiera les coupables. Entre 1792 et 1795, de pareils actes, y compris certaines pratiques anthropophagiques avaient été mises sur le compte de l'exaltation révolutionnaire[20]. La guerre a donné l'occasion de la destruction et de la dissimulation des actes de massacre. Inutile de chercher un centre de décision unique, dans de semblables cas, connus notamment pendant les guerres des Balkans des années 1990, les responsabilités ont été à la fois collectives et sinueuses. Pour reprendre une formule de Tacite, le massacre « a été osé par quelques-uns, davantage le voudraient, tous le laisseraient faire »[21].

Quelle part pour le sacré ?

21 Resterait enfin à accorder au « sacré » la part qui lui revient. La question est peu abordée par les historiens, qui « bottent en touche » et traitent de la religion, ou se contentent d'aborder aux rives de l'anthropologie. Le territoire est à l'évidence mal balisé[22], pourtant entre la « sacralité » du peuple révolutionnaire, le « sublime » qui baigne l'époque, la mort affrontée n'est pas qu'un phénomène relevant d'une « conception bouchère » de l'humanité pour reprendre les formules choc de Pierre Legendre. L'affrontement de la mort est toujours un scandale et suppose toujours la rencontre avec les interdits sur le sang versé et la souillure. La connexion avec le sacré, telle que Giorgio Agamben l'a traitée, est inévitable[23]. Il n'y eut jamais d'autonomie de la violence par rapport aux contextes moraux ou politiques, si bien que toutes les continuités signalées ne sont qu'une partie superficielle du phénomène[24]. Dans cette lecture, le massacre a « sorti » les individus de la politique en les faisant accéder par la transgression des normes à un sacré collectif où les boucs émissaires (le roi, les contre-révolutionnaires, les girondins, les jacobins) ont été sacrifiés pour que la collectivité trouve une naissance irréversible. La Révolution serait dans cette perspective une de ces scènes où la « terreur » et le « sublime » se lient, comme cela se retrouve certainement dans les évocations des deux dernières guerres mondiales, telles que celles-ci sont réélaborées depuis une vingtaine d'années. Mais le sacrifice révolutionnaire s'est opéré sur une partie même de la nation française, y compris sur ceux là même qui avaient été les premiers instigateurs de l'ordalie. Il y a fort à parier que c'est l'incapacité à reconnaître cette « part maudite » qui est le cœur du scandale de la violence révolutionnaire.

BIBLIOGRAPHIE

La Terreur. Part maudite de la Révolution, Découvertes, Gallimard, 2010

Marie-Antoinette, avec Cécile Berly, CItadelles et Mazenod, 2010

NOTES

1. Parmi les ouvrages les plus récents : Jean-Clément MARTIN, *Violence et Révolution. Essai sur la naissance d'un mythe national*, Seuil, UH, 2006 ; *Vendée et Révolution. Accepter la mémoire pour écrire l'histoire*, Perrin, Tempus, 2007 ; *La Terreur. Part maudite de la Révolution*, Découvertes, Gallimard, 2010.
Parmi les articles et communications : « Crime et Révolution française, pour un bon usage des mots », dansBenoît Garnot (dir.), *Histoire et criminalité*, colloque 1991, Ed. Universitaires de Dijon, 1992, p. 289-296 ; « La guerre civile : une notion explicative en histoire ? », *EspacesTemps*, n° 71/72/73, 1999, p. 84-99 ; « Les mots de la violence : les guerres révolutionnaires », dansStéphane Audouin-Rouzeau, Annette Becker, Christian Ingrao, Henri Rousso (dir.), *La Violence de Guerre*, 1914-1945, Bruxelles, Ed. Complexes, 2002, p. 27-43 ; Entretien avec Séverine Nikel, « Dans la guerre civile tout est permis », *L'Histoire*, n° 267, 2002, p. 56-57 ; « Violence et lien social : l'exemple de la Révolution française », dans Denis Bouget, Serge Karsenty (dir.), *Regards croisés sur le lien social*, 2005, L'Harmattan, p. 29-39 ; « relire la Terreur de la Révolution française, violences et luttes politiques », *Center for Historical Studies, Annual Report*, 3, mars 2006, (en japonais), p. 94-111 ; « Paroles de paix, paroles de guerre, l'expérience de la Révolution française », dans Sylvie Caucanas, Rémy Cazals, Nicolas Offenstadt, *Paroles de paix en temps de guerre*, Toulouse, Editions Privat, 2006, p. 83-91 ; avec Béatrice POULIGNY, Bernard DORAY, « Methodological and Ethical Problems : A Trans-disciplinary Approach », dans Béatrice Pouligny, Simon Chesterman, Albert Schnabel (dir.), *After Mass Crime*, United Nations University, 2007, Tokyo-New York, p. 19-40 ; « Violences et justice », rapport de synthèse dans Michel Biard (dir.), *Les politiques de la Terreur*, 1793-1794, Rennes, Presses universitaires, 2008, p. 129-140 ; « La Vendée : sortir d'une guerre civile », dans Jean-Noël Jeanneney (dir.), *La guerre dans tous ses états*, Nouveau Monde-France culture, p. 84-106 ; « Violence entre réalités, politique et mythes : les exemples de la Vendée et de la Terreur », dans Annie Duprat (dir.), *Révolutions et mythes identitaires, mots, violences, mémoire*, Nouveau Monde éditions, 2009, p. 141-156 ; « Emotions, discours et histoire », dans Marc Deleplace (dir.), *Les discours de la haine, Récits et figures de la passion dans la Cité*, Lille, Septentrion, 2009, p. 343-347 ; « Violence et Révolution », dans Christian Delacroix, Françoise Dosse, Patrick Garcia, Nicolas Offenstadt (dir.), *Historiographies : Concepts et débats II*, Gallimard, Folio, 2010, p. 1276-1283.

2. Yves BENOT, *La révolution française et la fin des colonies*, La Découverte, 1989 ; *Les lumières, l'esclavage, la colonisation,* La Découverte, 2005. Voir Anne PEROTIN-DUMONT, « Aux Antilles : bilan et perspectives préliminaires sur un passé violent », dans Jean-Clément Martin, *La Révolution à l'œuvre,* Rennes, PUR, 2005, p. 241-253.

3. Howard BROWN, *Ending the French Revolution. Violence, Justice and Repression from the Terror to Napoleon*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2006.

4. Voir notamment Stéphane AUDOUIN-ROUZEAU, Annette BECKER, Christian INGRAO, Henri ROUSSO (dir.), *La Violence de Guerre, 1914-1945,* Bruxelles, Ed. Complexes, 2002

5. Par exemple, Sven LINDQVIST, *Exterminez toutes ces brutes !* , Edition les Arènes, 2007.

6. Dépôt à l'assemblée le 21 février 2007. Corollairement, le même député a proposé une autre loi le 21 janvier 2009, visant à établir unejournée nationaled'hommageaux victimes desrégimes communistes.

7. Jean-Clément MARTIN, Xavier LARDIERE, *Le Massacre des Lucs,* Chauray, Geste Editions, 1994.

8. Voir outre mes propres travaux, 2006, 2010, Dan EDELSTEIN, *The Terror of Natural Right. Republicanism, the Cult of Nature & the French Revolution,* Chicago, The University of Chicago Press, 2009.

9. Françoise HERITIER, dir., *De la violence,* O. Jacob, 1996 et 1999 ; David EL KENZ (dir.), 2005, *Le massacre, objet d'histoire,* Gallimard, Folio, 2005.

10. Raul HILLBERG, *Exécuteurs, victimes, témoins. La catastrophe juive 1933-1945*, Gallimard, Folio, 1994.

11. Jan T. GROSS, *Neighbours: The Destruction of the Jewish Community in Jedwabne, Poland*, Arrow Books Ltd, 2003.

12. Rapport du 6 novembre 1792, AN AD XVIII A 5, 25. Cité par Alphonse AULARD, *La société des Jacobins : Juin 1792 à janvier 1793*, 1892, p. 453.

13. Position de Timothy Tackett, « La Révolution et la violence », dans Jean-Clément Martin, *La Révolution à l'œuvre, op. cit.*, p. 207 que nous discutons ici.

14. Voir là dessus, Bernard CONEIN, *Langage politique et mode d'affrontement. Le jacobinisme et les massacres de septembre*, Thèse IIIe cycle, dact., s.d. R. Mandrou, EHESS, 1978.

15. Jean-Yves GUIOMAR, *L'invention de la guerre totale,* Le Félin, 2004 ; David A. BELL, *The First Total War,* New York- Boston, Houghton Mifflin Company, 2007.

16. Raul HILLBERG, *op. cit.*

17. Claude LEVI STRAUSS, *Sociologie et Anthropologie*, PUF, 1950, p. XVIII-XXIII.

18. John HORNE, « Population civiles et violences de guerre », *Revue internationale des sciences sociales*, décembre 2002.

19. Voir Alain CORBIN, *Le village des cannibales,* Aubier, 1995.

20. En rendre compte n'implique pas accepter les justifications politiques, cf Sophie WAHNICH, *La longue patience du peuple,* Payot, 2006.

21. Cité par Jacques SEMELIN, *Purifier et détruire : usages politiques des massacres et génocides,* Seuil, 2006, p. 241.

22. Camille TAROT, *Le symbolique et le sacré,* La Découverte, 2008.

23. Giorgio AGAMBEN, *Homo sacer,* Seuil, 1997 et Payot, 1999 ; *L'État d'exception,* Seuil, 2003.

24. Contre les travaux de Wolfgang Sofsky.

RÉSUMÉS

Alors que les violences commises pendant la Révolution française sont toujours d'actualité, les difficultés demeurent pour les appréhender et les qualifier, encore plus pour les inscrire dans des comparaisons avec des événements proches survenus dans d'autres lieux comme à d'autres époques. L'article examine les diverses perspectives dans lesquelles les massacres de la période révolutionnaire s'inscrivent depuis les premières désignations jusqu'aux modèles contemporains. Ainsi le recours aux catégories de « la guerre civile », des violences d'État, de l'état de guerre, enfin du sacré permet d'éclairer les massacres, meurtres, exécutions de la période révolutionnaire.

The violences committed at the time of the French Revolution are always a stake nowadays. Great difficulties remain to explain and qualify them, more to inscribe them in comparisons with similar events in different places and times. This paper suggests the possibilities given by the perspectives of « civil war », State violence, state of war and the Sacred.

INDEX

Mots-clés : massacres, Révolution française, historiographie, guerre civile, état de guerre, sacré